

L'Office Diiboutien de La Propriété Industrielle et Commerciale

Avis d'Immatriculation et de Modification au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Dénomination : « DJIBAH » SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : CESSION DE PARTS SOCIALES / CHANGEMENT DES GERANTS

Date de la modification : 28/08/2017

N°d'immatriculation : 11960/B/SARL

Le capital de la société est fixé à la somme de TRENTE MILLION MILLE DE FRANCS DJIBOUTI (30 000 000 FD) divisé en 100 actions d'une valeur nominale de 300 000 DJF (TROIS CENT MILLE FRANCS DJIBOUTI) chacune, entièrement souscrites et attribués aux associés proportionnellement à leur apport.

- M. ABDURAHMAN ALI OSMAN.....12 000 000 FDJ soit 40 PARTS
- M. ALEXANDER DONALD MUNRO.....12 000 000 FDJ soit 40 PARTS
- M. JAMES MORRIS HANLON.....3 000 000 FDJ soit 10 PARTS
- M. SABU THOMAS.....3 000 000 FDJ soit 10 PARTS

Suite au procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « DJIBAH » SARL en date du 23/08/2017, déposé par Me MOHAMED ABAYAZID HOUMED, il a été décidé :

I. CESSION DES PARTS SOCIALES.

- M. ALEXANDER DONALD MUNRO, M. SABU THOMAS, M. JAMES HANLON ET M. ABDURAHMAN ALI OSMAN (cédants), cèdent et transportent, sous les garanties ordinaires et de droit, à la société DJIBAH LLC compagnie du Droit Américain représentée par TIM MC GAVERN et à M. ABDUSALAM ISMAIL ASSOWE (cessionnaires, nouveau actionnaires), qui les acceptent, 38 parts sociales d'une valeur nominale chacune de 300 000 DJF, qu'ils possèdent dans la société DJIBAH SARL.
- le capital social est fixé à la somme de trente millions de Francs Djibouti (30 000 000 DJF) divisé en 100 actions d'une valeur nominale de 300 000 DJF (trois cent mille francs Djibouti) chacune attribuée comme suit :
M. ALEXANDER DONALD MUNRO est détenteur de 36 (trente six) parts ;

La société DJIBAH LLC est détenteur de 35 (trente cinq) parts ;

M. ABDURAHMAN ALI OSMAN est détenteur de 10 (dix) parts ;

M. SABU THOMAS est détenteur de 8,5 parts;

M. JAMES HANLON est détenteur de 7,5 parts;

M. ABDUSALAM ISMAIL ASSOWE est détenteur de 3 parts.

• Conséquences sur la répartition des apports et du capital (article six et sept nouveaux) :

- M. ALEXANDER DONALD MUNRO.....10 800 000 FDJ soit 36 PARTS
- DJIBAH LLC.....10 500 000 FDJ soit 35 PARTS
- M. ABDURAHMAN ALI OSMAN.....3 000 000 FDJ soit 10 PARTS
- M. SABU THOMAS.....2 550 000 FDJ soit 8,5 PARTS
- M. JAMES MORRIS HANLON.....2 250 000 FDJ soit 7,5 PARTS
- M. ABDUSALAM ISMAIL ASSOWE.....900 000 FDJ soit 3 PARTS

I. CHANGEMENT DES CO-GERANT

Les associés ont nommés comme cogérants de la société DJIBAH SARL, M. ALEXANDER DONALD MUNRO et M. JAMES MORRIS HANLON.